



semæe

Toutes les semences pour demain

**SEMÆE — Section Plantes
Potagères et florales**

44 rue du Louvre - 75001 Paris

01 42 33 86 75

section.potageres@gnis.fr

Semences de potagères fines

Note de conjoncture de la récolte 2020

Juillet 2021

Cette note émane de la Commission Economie de la Section Potagères et florales de SEMÆE. Elle fait état des éléments de conjoncture économique qui entourent la production des semences potagères. Son objectif est de fournir aux opérateurs les évolutions des valeurs de production. Elle doit servir lors des discussions sur les modalités de rémunération.

Evolution des surfaces en multiplication de potagères fines sur 5 ans

Espèce	Réc 2016	Réc 2017	Réc 2018	Réc 2019	Réc 2020
Oignon	2 217	2 007	2 126	1 990	1 867
<i>dont population</i>	564	921	388	432	467
<i>hybride</i>	1 653	1 086	1 738	1 558	1 400
Carotte	1 907	2 170	2 216	1 533	1 222
<i>dont population</i>	1 339	1 574	1 672	1 091	879
<i>hybride</i>	568	596	544	442	343
Radis	465	424	573	472	287
<i>dont population</i>	191	232	243	182	79
<i>hybride</i>	274	192	330	290	208
Betterave potagère	728	550	841	703	717
<i>dont population</i>	454	289	539	404	417
<i>hybride</i>	274	261	302	299	300
Persil	532	657	849	716	589
Poireau	71	79	69	57	68
Mâche	291	348	379	420	554
Total Potagères fines	11 145	9 778	10 216	9 675	9 879

Source SEMÆE

Les surfaces en potagères fines ont progressé très légèrement en 2020 (+2%). La progression concerne principalement la coriandre, qui double ses surfaces et atteint près de 2 600 ha, ainsi que la mâche (+32%) qui représente 554 ha. La coriandre redevient ainsi la première potagère fine multipliée en France, devant les oignons (1 867 ha) et les carottes (1 222 ha). D'autres espèces voient leurs surfaces légèrement augmenter : les choux, le céleri, le poireau, les courges et courgettes.

Côté diminution, les baisses sont très importantes pour l'épinard (-505 ha), la carotte (-311 ha), le radis (-186 ha), l'oignon (-123 ha), le persil (-127 ha), la poirée (-95 ha) et l'aneth (-68 ha).

Les surfaces restent stables pour les betteraves potagères, le fenouil, le navet et le melon.

Evolution des coûts de production des semences de potagères fines sur les 2 dernières années (2019 et 2020)

	Réc. 2019	Réc. 2020
Carotte population	2 339 €/ha	2 316 €/ha
Carotte hybride	4 605 €/ha	4 584 €/ha
Radis population	2 351 €/ha	2 339 €/ha
Radis hybride	2 940 €/ha	2 927 €/ha
Oignon de printemps hybride ou population (1)	4 371 €/ha	4 394 €/ha
Oignon d'automne hybride ou population (1)	5 163 €/ha	5 181 €/ha
Betterave population	2 953 €/ha	2 932 €/ha
Betterave hybride	3 148 €/ha	3 131 €/ha
Mâche	2 388 €/ha	2 371 €/ha
Persil	1 648 €/ha	1 630 €/ha
Poireau pop repiqué (2)	11 728 €/ha	11 827 €/ha
Poireau pop semis direct (3)	6 040 €/ha	6 063 €/ha

Source FNAMS

Explication de l'évolution des coûts de 2019 à 2020

Les coûts de production intègrent les charges directes de main d'œuvre, le coût de la mécanisation, les intrants (engrais, amendements, protection des cultures...) et des charges diverses (analyses de lot, cotisations, assurance). Ils ont été révisés en 2016 pour tenir compte de la redéfinition des itinéraires techniques.

Pour la période 2019-2020, les charges sont en moyenne stables pour la quasi-totalité des espèces, avec des évolutions comprises entre +0,8% pour le poireau repiqué et -1,0% pour le persil. Les espèces montrant une hausse des charges directes sont celles qui ont une demande en main d'œuvre importante (poireaux, oignons, chicorées repiquées et courgettes).

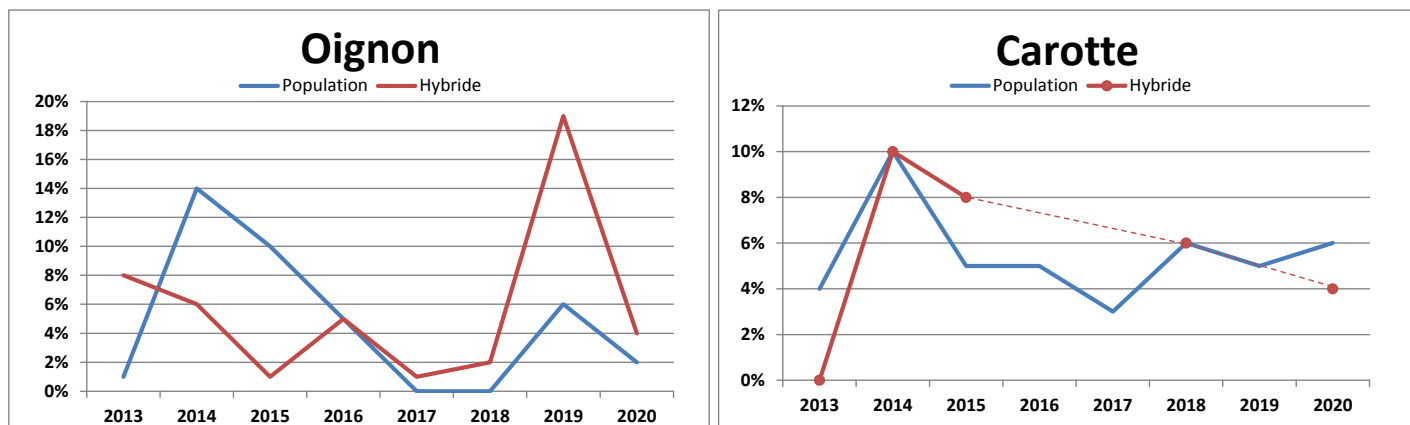
L'évolution des coûts de production de semences potagères est calculée chaque année par la FNAMS sur la base de l'évolution des différentes charges (énergie, engrais, machinisme, salaires...) et de leur poids dans les coûts de production.

(1) Hypothèse bulbes gratuits et récolte mécanique

(2) Hypothèse plantation et récolte manuelles

(3) Hypothèse récolte directe à la moissonneuse batteuse

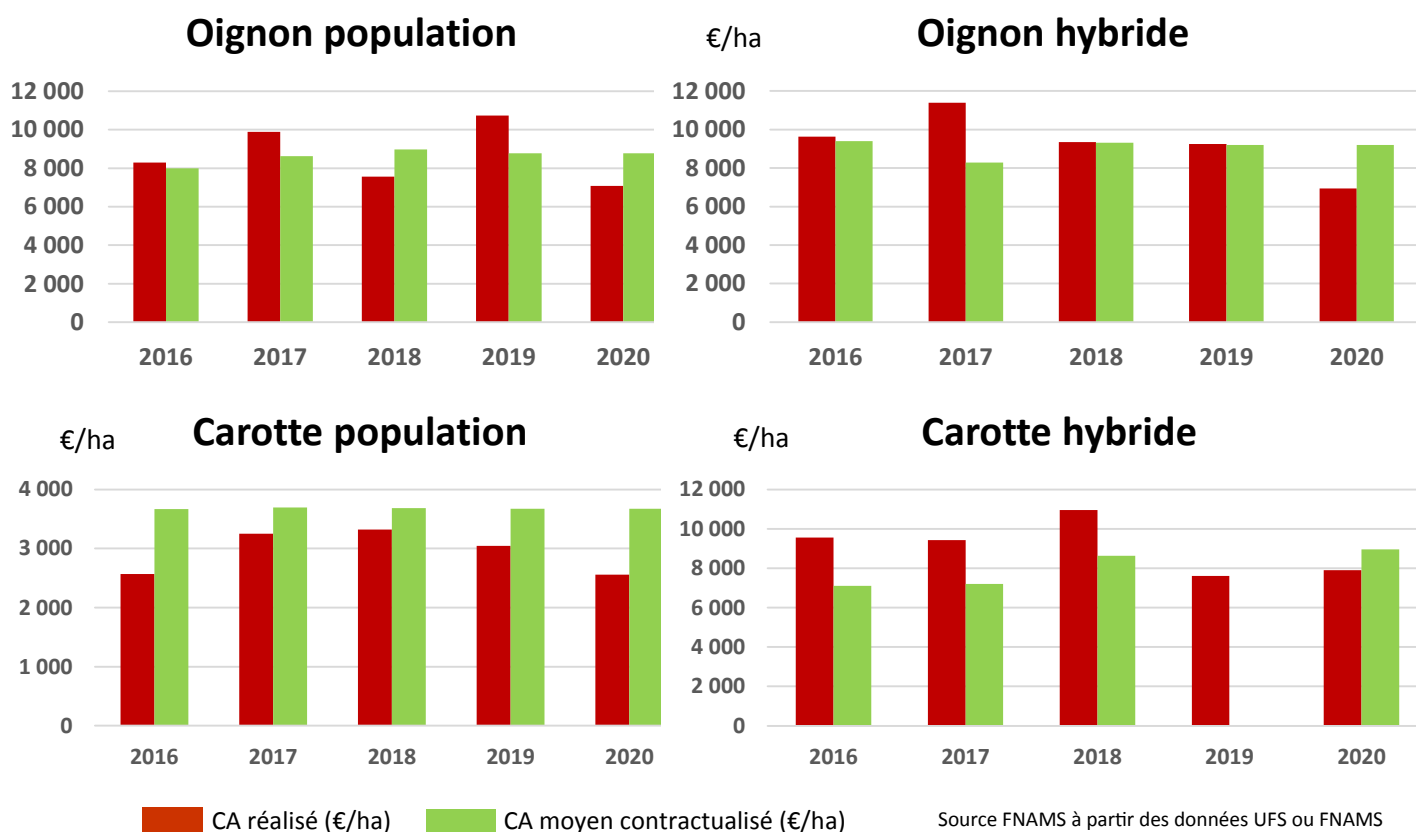
Evolution du pourcentage de contrats refusés après récolte



Source UFS

Cette information provient de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières. Elle correspond au pourcentage de contrats dont les lots produits ne répondent pas aux normes qualitatives d'agrèage. Ces données ne sont pas disponibles en 2016, 2017 et 2019 pour la carotte hybride. En 2020, le taux de refus est de 6% pour la carotte population et de 4% pour la carotte hybride. Le taux de refus pour les oignons hybrides, après avoir fortement progressé en 2019, est redescendu à 4% en 2020. Il est de 2% pour les oignons population.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés

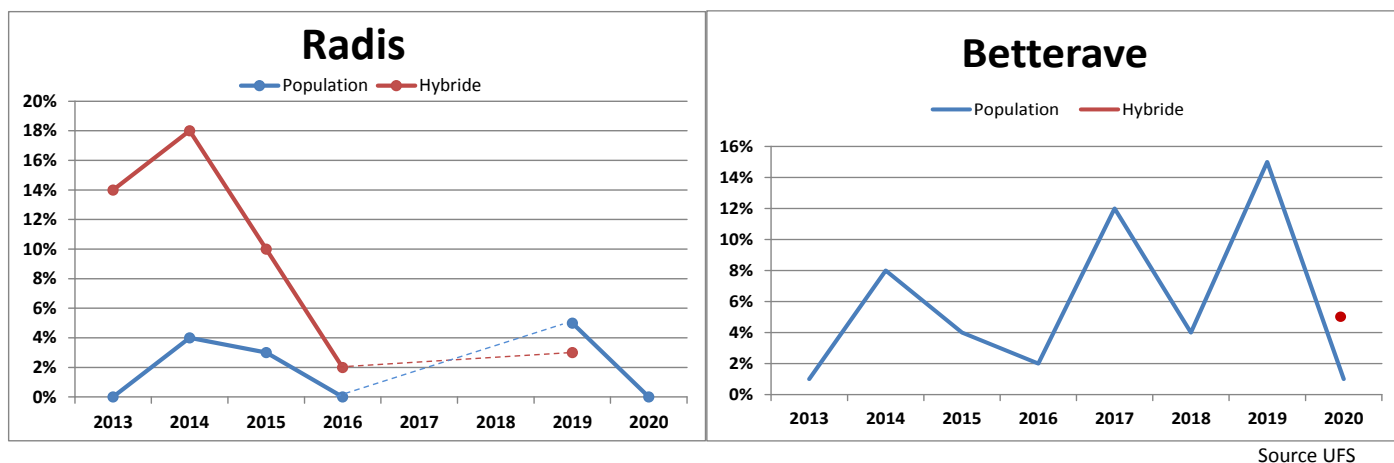


Les chiffres d'affaires moyens réalisés pour les cultures de plein champ sont comparés avec la rémunération moyenne contractualisée. Le CA réalisé comprend le rendement net payé, les bonifications ou réfections éventuelles et le forfait éventuel. Le CA moyen contractualisé comprend le rendement de référence du contrat multiplié par son prix, ainsi qu'un éventuel forfait. Ces données proviennent de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières.

Commentaires :

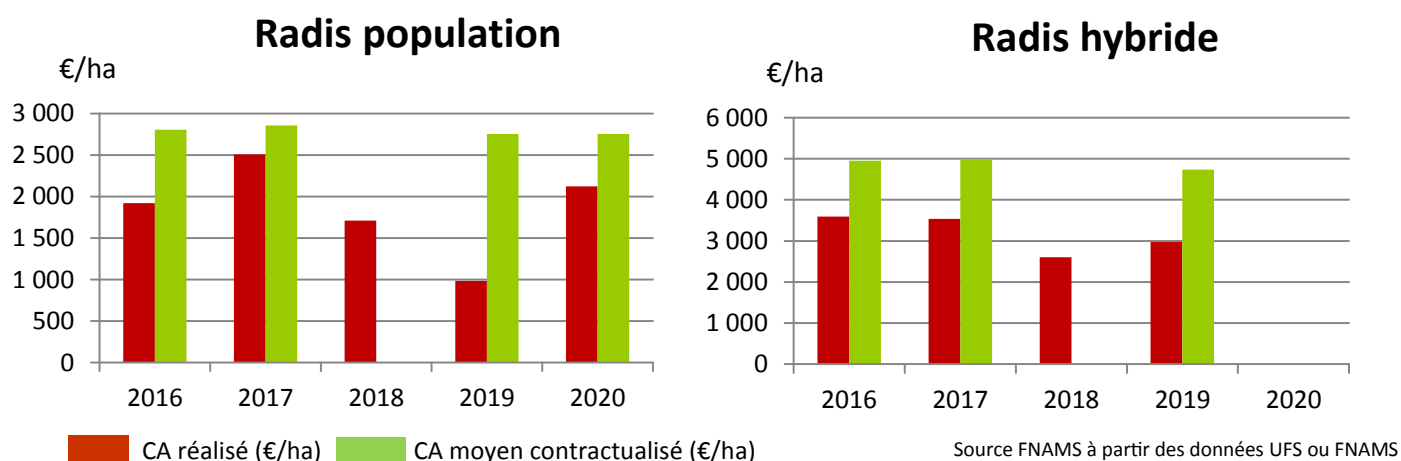
Pour la récolte 2020, les résultats sont décevants aussi bien pour la carotte et l'oignon quel que soit le type de variétés multipliées, avec des chiffres d'affaires moyens réalisés inférieurs aux chiffres d'affaires contractualisés. Ces résultats cachent des disparités suivant les régions : ils sont proches de l'objectif dans la région Centre, les cultures plus tardives s'en sortant mieux, et moins bons dans le Sud-Ouest.

Evolution du pourcentage de contrats refusés après récolte

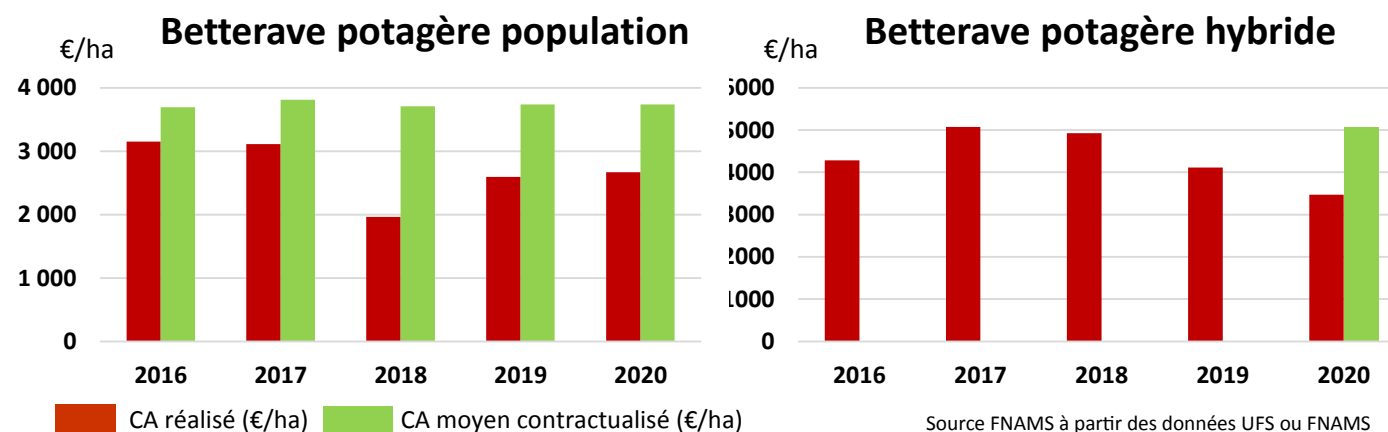


Cette information provient de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières. Elle correspond au pourcentage de contrats dont les lots produits ne répondent pas aux normes qualitatives d'agrèage. Pour le radis, les données ne sont pas disponibles en 2017 et 2018.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés

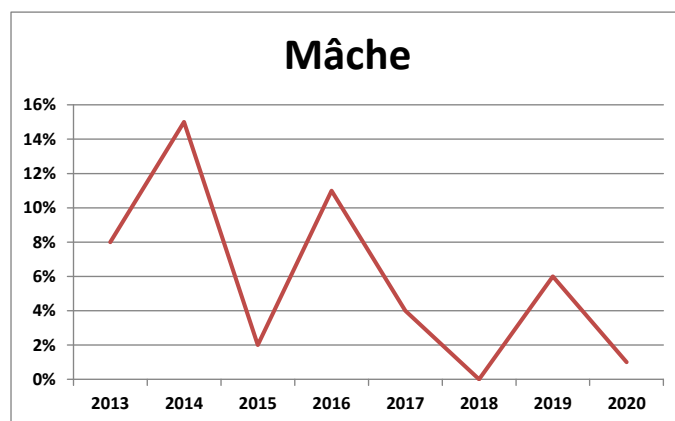
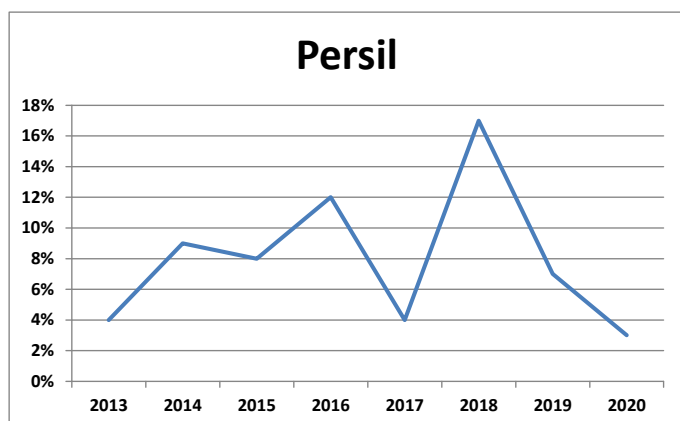


Commentaires : L'année est à nouveau très mauvaise **en radis**, les cultures ayant subi des attaques importantes d'altises en début de cultures, avec de gros dégâts, puis de méligèthes sur des plantes affaiblies. Elles ont ensuite énormément souffert des fortes chaleurs estivales. Les données ne sont pas disponibles en 2020 pour le radis hybride.



En betterave potagère, les résultats sont globalement décevants, avec de grandes disparités suivant les régions. Il s'agit plutôt d'une bonne année dans le Sud-Ouest, en dessous de l'objectif dans le Sud-Est et plutôt décevants dans le Centre, liés en particulier à des attaques précoces de pucerons dès l'automne.

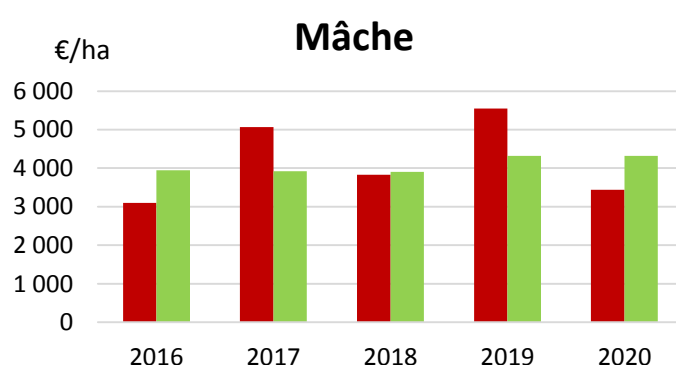
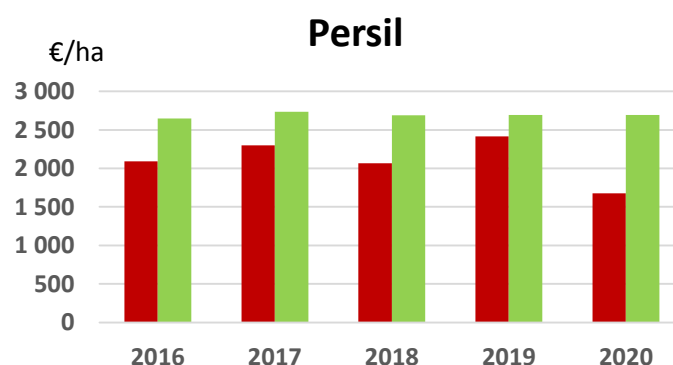
Evolution du pourcentage de contrats refusés après récolte



Source UFS

Cette information provient de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières. Elle correspond au pourcentage de contrats dont les lots produits ne répondent pas aux normes qualitatives d'agrégage.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



■ CA réalisé (€/ha) ■ CA moyen contractualisé (€/ha)

Source FNAMS à partir des données UFS

Commentaires :

Après une très bonne année en 2019, les résultats sont décevants pour **la mâche**, avec de grosses disparités suivant les variétés. Dans certaines régions, les cultures ont souffert d'un hiver humide et d'un manque de lumière.

Les résultats sont à nouveau très décevants **pour le persil**, avec un chiffre d'affaires moyen réalisé nettement inférieur au chiffre d'affaires moyen contractualisé.

Indice annuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les semences potagères, florales et textiles (Source INSEE)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur	100,0	102,6	103,1	103,6	104,2	104,7

Cet indicateur annuel de l'évolution du prix moyen des semences potagères, florales et textiles est calculé sous forme d'indices dont la base 100 est en 2015.

Conclusions :

L'année 2020 est globalement décevante pour l'ensemble des espèces de potagères fines au niveau des chiffres d'affaires moyens réalisés, avec résultats très mauvais en particulier en épinard et en radis. L'arrivée, en fin de printemps, de températures plus fraîches et de la pluie a ralenti la croissance des plantes et l'activité des pollinisateurs qui étaient moins présents sur certaines cultures au moment de la floraison, en particulier sur les carottes et les oignons. La particularité de l'année a été le développement de très importantes populations de pucerons, avec des niveaux jamais vus, en particulier dans la région Centre. qui ont fortement impacté, avec des dégâts considérables de viroses, certaines cultures dont les épinards porte-graine.